

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du 17/07/2021 de Monsieur MOUQUET Geoffrey et Madame KORNICKI Julia pour barrer la rue des Iris ponctuellement, lors des travaux de terrassement, de la pose de la grue et des livraisons de matériels à hauteur du 9, rue des Iris pour les besoins de leur chantier de construction ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur MOUQUET Geoffrey et Madame KORNICKI Julia sont autorisés à barrer temporairement la rue des Iris en fonction des besoins du chantier de construction au n° 9.

Article 2 : Monsieur MOUQUET Geoffrey et Madame KORNICKI Julia sont chargés :

- d'informer les riverains préalablement à toute intervention,
- de veiller à la mise en place de la signalisation nécessaire pour permettre l'application du présent arrêté :
- un panneau « route barrée » au carrefour avec la rue du Kilbs et
- un panneau « route barrée » au carrefour avec la rue des Violettes.
- la présence d'hommes trafic pour garantir la sécurité des manœuvres

Article 3 : Aucun matériel ou véhicule ne devra rester stationné sur le domaine public.

Article 4 : Monsieur MOUQUET Geoffrey et Madame KORNICKI Julia veilleront à garantir un passage libre pour le ramassage des ordures ménagères les mercredis matin ainsi que les 08/10 et 12/11 pour la collecte du tri sélectif.

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 22/09/2021 au 26/11/2021 entre 8h et 17h.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur MOUQUET Geoffrey et Madame KORNICKI Julia
- Gendarmerie de Rosheim
- Police pluri-communale
- SELECT'OM
- SDIS
- Affichage

Bischoffsheim, le 22/09/2021

Le Maire,
Claude LUTZ

